



Communiqué de presse
Comité de bassin
16 novembre 2009

Le Comité de Bassin Adour-Garonne adopte sa stratégie pour un bon état des eaux en 2015

Le Comité de Bassin réuni le 16 novembre à Toulouse sous la présidence de Martin MALVY, en présence de Dominique BUR, préfet de la région Midi-Pyrénées et Préfet coordonnateur du bassin, a adopté le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2010-2015 du bassin Adour-Garonne.

Le vote : 112 votants, 102 pour, 5 abstentions, 5 votes contre.

Il a également émis un avis favorable sur le programme de mesures qui accompagne le Sdage.

Le vote : 112 votants, 86 pour, 21 abstentions, 5 contre.

Créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Sdage fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le nouveau Sdage adopté aujourd'hui intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement.

Exemple réussi de la démocratie de l'eau, ce document stratégique pour les eaux du bassin a été nourri d'expertises techniques et de contributions très diversifiées : 1300 collectivités locales et partenaires institutionnels ont ainsi été consultés courant 2009, 44 000 réponses avaient été reçues du grand public en 2008.

Il fixe des objectifs, des orientations et des règles de travail qui vont s'imposer à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, y compris aux documents d'urbanisme.

Il est complété par un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre territoire par territoire.

Le Sdage et le programme de mesures feront l'objet d'ici la fin de l'année d'un arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

Ils entreront alors en vigueur le 1^{er} janvier prochain et **il restera 6 ans au bassin Adour-Garonne pour être au rendez-vous de l'objectif qu'il s'est fixé : permettre qu'en 2015, 60% de ses eaux soient en bon état.**